

**[Volet B]****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****25163603*****05 DEC. 2025****Greffe****N° d'entreprise : 0862 842 813****Nom****(en entier) : KAUFFMAN TECHNIC****(en abrégé) :****Forme légale : SA****Adresse complète du siège : Avenue de la Porallée 34 à 4920 AYWAILLE****Objet de l'acte : Nomination/Démission des administrateurs**

Extrait du PV de l'AGO du 02/06/2025

Administrateur: Calogera SCALZO

L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Calogera Scalzo, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Administrateur: Emmanuel KAUFFMAN

L'assemblée générale ordinaire décide de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Emmanuel, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Administrateur: François KEMPGENS

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur de François Kempgens pour une durée de 6 ans. Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Administrateur: Marc KAUFFMAN

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Marc KAUFFMAN pour une durée de 6 ans. Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

L'assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SRL VERDIN & ASSOCIES, représentée par l'un de ses administrateurs (la SRL AV CONSEILS, représentée par Monsieur Anthony VERDIN), ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'assemblée générale charge la SRL VERDIN & ASSOCIES d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VERDIN & ASSOCIES ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Cette décision est prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18:00 heures après lecture et approbation du présent procès-verbal par tous ceux qui sont présents et après avoir consenti à son contenu, ses libellés et ses annexes.

Marc KAUFFMAN
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2025 - Annexes du Moniteur belge